

Décision n° 2020/120

Administration

- Dépôt de la déclaration préalable de travaux non soumis à permis pour l'installation d'un conteneur maritime pour stockage sur la base de loisirs du Lac des Montagnes, parcelle cadastrée section K n°307, commune de Mazamet

Le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Considérant la nécessité d'installer un conteneur maritime de stockage, sur la base de loisirs du Lac des Montagnes, parcelle cadastrée section K n°307, commune de Mazamet,

DÉCIDE

De déposer auprès de la Mairie de Mazamet, une déclaration préalable des travaux non soumis à permis, pour l'installation d'un conteneur maritime de stockage sur la base de loisirs des Montagnes, situé sur la parcelle cadastrée section K n°307 commune de Mazamet.

De passer tous les actes relatifs à la demande d'autorisation et à la déclaration préalable.

Les conseillers communautaires seront informés de la présente décision sans délai et par voie électronique à l'adresse communiquée pour la réception des documents de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

La présente décision sera rapportée à la prochaine séance du Conseil,

Fait à Castres, le 9 juin 2020

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES
Le 15 juin 2020
Sous le n°81-248100430-20200609-lmc19520-DE-1-1
Certifié exécutoire Le 15 juin 2020



Pascal BUGIS